



EXTRAIT

Séance du 24 avril 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Laurence Ledesma 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Gaelle Martin, 6^{ème} adjoint
Thomas Ruspil, 7^{ème} adjoint
Pascale Fossecave, 8^{ème} adjoint
Guillaume Boivin, 9^{ème} adjoint

N°6- FINANCES

Budget principal et budgets annexes : vote du budget primitif 2026

Rapporteur :

Pello Etcheverry,
adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou (*à partir de la délibération n°4*), Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Monique Labattut, conseillère municipale à Serge Peyrelongue conseiller municipal
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale (*jusqu'à la délibération n°3*)

Date de la convocation : 17 avril 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Philippe Etcheberry, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°6 – FINANCES

Budget principal et budgets annexes : vote du budget primitif 2026

Pello Etcheverry, adjoint, expose :

⇒ Budget principal :

Le projet de budget primitif 2026 du budget principal de la Commune s'élève à 35,6M€ répartis de la manière suivante :

- 27,6M€ en section de fonctionnement
- 8M€ en section d'investissement

BUDGET PRINCIPAL en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	25 105 227,00	26 837 261,00	6 903 367,00	5 171 333,00	32 008 594,00	32 008 594,00
Opérations d'ordre	2 512 034,00	780 000,00	1 095 000,00	2 827 034,00	3 607 034,00	3 607 034,00
Opérations de l'exercice (A)	27 617 261,00	27 617 261,00	7 998 367,00	7 998 367,00	35 615 628,00	35 615 628,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	27 617 261,00	27 617 261,00	7 998 367,00	7 998 367,00	35 615 628,00	35 615 628,00

⇒ Budget annexe du camping municipal :

Le projet de budget primitif 2026 du budget annexe du camping municipal s'élève à 811K€ répartis de la manière suivante :

- 647K€ en section d'exploitation
- 164K€ en section d'investissement

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL en euros HT	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	483 025,00	617 500,00	134 475,00	0,00	617 500,00	617 500,00
Opérations d'ordre	163 975,00	29 500,00	29 500,00	163 975,00	193 475,00	193 475,00
Opérations de l'exercice (A)	647 000,00	647 000,00	163 975,00	163 975,00	810 975,00	810 975,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	647 000,00	647 000,00	163 975,00	163 975,00	810 975,00	810 975,00

⇒ **Budget annexe du Jardin botanique :**

Le projet de budget primitif 2026 du budget annexe du jardin botanique s'élève à 240K€ uniquement en section de fonctionnement :

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	239 785,00	239 785,00	0,00	0,00	239 785,00	239 785,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	239 785,00	239 785,00	0,00	0,00	239 785,00	239 785,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)					0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	239 785,00	239 785,00	0,00	0,00	239 785,00	239 785,00

⇒ **Budget annexe Petite Enfance :**

Le projet de budget primitif 2026 du budget annexe de la petite enfance s'élève à 573K€ uniquement en section de fonctionnement :

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	587 690,00	587 690,00	0,00	0,00	587 690,00	587 690,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	587 690,00	587 690,00	0,00	0,00	587 690,00	587 690,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	587 690,00	587 690,00	0,00	0,00	587 690,00	587 690,00

Les maquettes budgétaires des différents budgets (annexes à consulter) sont jointes à la présente délibération, de même que les documents budgétaires suivants :

- Un rapport de présentation (annexe 3) qui permet d'appréhender dans le détail les éléments du budget primitif 2026 de chaque budget,
- La note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2026 (annexe 4) telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet également de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.1612-28 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les budgets primitifs 2026 du budget principal et des budgets annexes camping municipal, jardin botanique et petite enfance de la commune de Saint-Jean-de-Luz au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », tels que détaillés dans le rapport de présentation joint et dans les maquettes budgétaires (annexe à consulter),
- d'approuver la note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2026 telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales jointe à la présente délibération (annexe 4),
- d'autoriser M. le Maire dans le cadre de l'article L.1612-28 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, et d'en informer l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance pour le budget principal et les budgets annexes jardin botanique et petite enfance,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, Administration générale, Ressources humaines » du 16 avril 2026,
- Approuve les budgets primitifs 2026 du budget principal et des budgets annexes camping municipal, jardin botanique et petite enfance de la commune de Saint-Jean-de-Luz au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », tels que détaillés dans le rapport de présentation joint et dans les maquettes budgétaires (annexe à consulter),

Budget principal

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

Dépenses

Adopté à 25 voix

8 contre (M.de Lara, Mme Sistiaga, M. Perardel, Mme Largounez, M. Vanderplancke, Mme Guiresse Duperou, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Recettes

Adopté à 25 voix

4 contre (M.de Lara, Mme Sistiaga, M. Perardel, Mme Largounez)

4 abstentions (M.

Vanderplancke, Mme Guiresse-Duperou, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement :

Dépenses

Adopté à 25 voix

8 contre (M.de Lara, Mme Sistiaga, M. Perardel, Mme Largounez, M. Vanderplancke, Mme Guiresse-Duperou, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Recettes

Adopté à 25 voix

8 contre (M.de Lara, Mme Sistiaga, M. Perardel, Mme Largounez, M. Vanderplancke, Mme Guiresse-Duperou, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Budget annexe du camping municipal

Adopté à l'unanimité

Budget annexe du jardin botanique

Adopté à 29 voix

4 contre (M.de Lara, Mme Sistiaga, M. Perardel, Mme Largounez)

Budget annexe de la Petite enfance

Adopté à l'unanimité

- Approuve la note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2026 telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales jointe à la présente délibération (annexe 4).

Adopté à l'unanimité

- Autorise M. le Maire dans le cadre de l'article L.5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, et d'en informer l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance pour le budget principal et les budgets annexes jardin botanique et petite enfance.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

